Niveau :	**LICENCE**					**année**
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					**L2**
Mention :	**SCIENCES DE L'EDUCATION**					
Parcours :	**EFEC (Éducation, Formation, Enseignement, Culture)**					**120 ECTS**
Volume horaire étudiant :	191	158	14	0 h	70	**371 h (+70)**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage	total
Formation dispensée en :	☒ français		~~anglais~~			

RECAPITULATIF VOLUME HORAIRE LICENCE					
	CM	**TD**	**TP**	**STAGE**	**TOTAL**
L1	174	191	24	35	424
L2	191*	158*	14*	70	441*
L3	192*	213*	0*	70*	475*
TOTAL	557	562	38	175	1332*

*Les volumes horaires des CM, TD, TP de la L2 et de la L3 sont des moyennes calculées en fonction des différents parcours possibles (mineures pour la L2 et options pour la L3). Le volume horaire total de la licence est donc une moyenne relative.

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
DIJON Sophie AUDIDIERE, maître de conférences Sophie.audidiere@u-bourgogne.fr NEVERS Nicolas Bostel, professeur agrégé · 03.86.59.74.80 nicolas.bostel@u-bourgogne.fr	DIJON Caroline de CASTRO Service Formation · 03.80.39.35.89 Caroline.de-castro-carrico@u-bourgogne.fr NEVERS Anne-Lise CHARPENTIER 03.86.59.74.84 anne-lise.charpentier@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : INSPE de Dijon – Département Sciences de l'éducation	

Site préparant au diplôme : Dijon / Nevers (depuis la rentrée 2018)

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La deuxième année de la licence Mention Sciences de l'Éducation, parcours Efec est une année d'approfondissement des différents aspects de l'éducation, de l'enseignement et de la culture. Les étudiants reçoivent un enseignement pluridisciplinaire par les approches développées (histoire, philosophie, sociologie, économie, anthropologie, psychologie), leur permettant d'avoir une connaissance précise des mondes professionnels dans lesquels ils sont appelés à exercer une profession. Ils perfectionnent leur pratique des langues vivantes dans le but de passer une certification en L3, et reçoivent une préparation aux épreuves du ~~C2i1~~ PIX. Ils bénéficient de pratiques innovantes dans la pédagogie (pédagogie de projet, ateliers) afin de leur assurer une meilleure intégration dans le monde universitaire. Des mineures composées à partir des trois domaines Éducation-Formation, Enseignement et Culture leur permettent de préparer leur orientation ultérieure. Ils ont en outre la possibilité de compléter le stage effectué en L1 par une seconde expérience professionnelle ~~d'une~~ de deux semaines dans l'un de ces trois domaines.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

• Masters

La licence Efec permet d'accéder aux masters de l'Inspé, soit de plein droit (masters Meef, masters Recherche ou Professionnel en Sciences de l'éducation), soit sur dossier (master Ingénierie des Métiers de la Culture).

• Métiers

La licence ouvre sur les métiers de l'**enseignement,** de l'**éducation**, de la **formation** (Éducation Nationale et hors Éducation Nationale), les métiers du travail social et de l'animation (par exemple à travers le concours Irtess) ainsi qu'aux métiers liés à l'ingénierie de la **culture**, selon le master choisi.

L'acquisition de la licence permet également d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de **cadre de l'administration publique**.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Identifier et comprendre les enjeux de la formation scolaire en France.
- Identifier et comprendre les enjeux de l'éducation tout au long de la vie.
- Identifier et comprendre les enjeux liés aux systèmes éducatifs.
- Identifier et comprendre les enjeux culturels du monde contemporain.
- Connaître les enjeux liés aux métiers de l'Enseignement, l'Éducation-Formation, la Culture.
- Connaître les enjeux liés à la recherche en Sciences de l'Éducation.
- Évaluer le contexte économique, social et organisationnel des entreprises et administrations du secteur éducatif.
- Comprendre les enjeux liés aux apprentissages et à la transmission des connaissances.
- Concevoir des actions de formation ou d'éducation (locaux, matériel, financement, etc.) et leur déroulement.
- Rédiger et communiquer correctement en français.
- Établir une bibliographie scientifique.
- Rédiger une analyse ou une synthèse à caractère scientifique.
- Exposer une pensée à caractère scientifique.
- Connaître les outils scientifiques de collecte de données.
- Connaître les outils de traitement scientifique des données.
- Transcrire les résultats d'une enquête qualitative ou quantitative.
- Être capable de prendre part à des activités d'animation, de formation, de tutorat.
- Transmettre et relayer des informations, des consignes de travail.
- Connaître les outils d'évaluation des dispositifs de formation et d'éducation.

- Connaître les enjeux liés à l'usage des NTIC.
- Faire une recherche documentaire pertinente.
- Utiliser à bon escient une documentation, des tableaux de bord, des indicateurs.
- Satisfaire aux exigences du niveau B2 du CECRL dans une langue vivante.
- Maîtriser les outils nécessaires à la poursuite d'études.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Acquérir

- La maîtrise des enjeux liés aux apprentissages et à la transmission des connaissances
- Une approche pluridisciplinaire des métiers de l'Éducation-Formation, l'Enseignement, la Culture

Conforter

- La pratique du français et des langues vivantes
- La culture générale dans le champ de l'éducation, de la formation et de l'enseignement

S'initier

- Aux spécialités professionnelles de l'Éducation-Formation, l'Enseignement et la Culture
- A la recherche documentaire et aux NTIC

S'orienter

- A court terme : vers l'un des parcours de la Licence 3
- A moyen terme : vers les mentions et parcours de Master

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Accès de droit

L'accès en L2 est de plein droit pour les étudiants qui ont validé le cursus L1 Efec.

■ Sur sélection

Pour les candidats non titulaires d'une L1 Efec et justifiant d'un niveau bac+1 validé : admission sur dossier de candidature comprenant notamment une lettre de motivation et un CV qui mettra l'accent sur toutes les formations (Préprofessionnalisation), les enseignements validés dans des disciplines similaires ou proches de celles enseignées dans la licence Efec et qui mentionnera également les activités (Moniteur, membre d'une association, Aide aux devoirs…) liées à l'Éducation, l'Enseignement, la Culture ou la Formation en général.

La capacité d'accueil totale de la L2 est limitée à 90 places.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Pour les candidats ne justifiant pas d'un niveau bac+1 validé, la Validation d'Acquis peut être mise en œuvre selon les dispositions réglementaires.

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80).

■ Affectation géographique

Il n'est pas garanti qu'un étudiant effectue son cursus L1-L2-L3 sur le même site. Des critères d'affectation géographique pourront être appliqués en fonction des capacités d'accueil des sites de Dijon et Nevers. "

- les étudiants sortants de la L1 à Dijon sont affectés d'office en L2 sur le même site sauf vœu contraire de leur part et dans la limite de la capacité d'accueil de Nevers;
- les étudiants redoublants ou AJAC (autorisés à s'inscrire en L2 sans avoir validé la L1) restent sur le site de l'année universitaire écoulée;
- les vœux 1 des étudiants sortants de la L1 à Nevers sont satisfaits au vu de leurs résultats et dans la limite des capacités d'accueil de chaque site.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'ensemble du cursus de la Licence comprend six semestres, divisés chacun en Unités d'Enseignements. Chaque semestre, représentant 30 crédits européens (ou ECTS), se compose de 5 UE.

En L2, chaque semestre comporte trois UE fondamentales sur le monde de l'éducation, de la formation et de la culture (UE1, UE2 et UE3), une UE consacrée aux outils et aux langues vivantes (UE4) et une UE proposant un choix parmi deux mineures composées d'enseignements spécifiques aux champs de l'enseignement, l'éducation-formation et la culture (UE5).

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM), de Travaux Dirigés (TD) et/ou de Travaux Pratiques (TP). Les langues (anglais, espagnol) sont enseignées chaque semestre.

L'assiduité aux cours est obligatoire. Au-delà de trois absences injustifiées en TD et TP, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf cas dérogatoires.

(voir : http://www.ubourgogne.fr/images/stories/Universite/Vie-Universitaire/CA/CA22092014-delib16-referentiel-commun-etudes-2014-2015.pdf)

■ Stage

Les étudiants de L2 Efec doivent obligatoirement accomplir un stage de deux semaines à des dates qui sont précisées dès la réunion de rentrée de l'année universitaire. Ce stage est une mise en situation professionnelle qui peut être effectuée dans une institution, une association ou un établissement dont l'activité est liée à la formation, l'éducation, la culture. Le stage est évalué dans le cadre de l'UE 9. L'étudiant recherche lui-même le stage, aidé par l'équipe de l'Inspé ; il doit le faire valider par l'Inspé pour acceptation. Une convention de stage sera établie.

D'autres stages, à l'initiative de l'étudiant, pourront faire l'objet d'une convention si leur objet est conforme aux objectifs de formation et les dates compatibles avec l'organisation des cours.

Au cours des stages qu'il effectue pendant ses 3 années de licences, l'étudiant doit diversifier et étendre ses terrains de stage à l'ensemble des niveaux de l'enseignement (maternelle – élémentaire - collège – lycée) et des milieux socio-éducatifs.

Pour les étudiants qui souhaiteront se réorienter pendant leur cursus EFEC (L1-L2 ou L3) une convention d'accueil en milieu professionnel (équivalent stage d'observation) pourra être délivrée par année de licence. La durée de la période d'accueil est fixée en concertation avec l'équipe pédagogique de la licence EFEC, la structure d'accueil et l'étudiant et n'a pas vocation à se substituer aux enseignements et aux évaluations de la licence qui restent obligatoires. La période d'accueil devra être en lien avec le projet de réorientation de l'étudiant et approuvée par l'équipe de direction pédagogique de la licence. Aucune évaluation n'est prévue.

■ Assiduité

Conformément au référentiel commun des études L-M-D de l'université de Bourgogne « l'assiduité sera vérifiée dans toutes les filières. Toute absence doit être justifiée en TD, TP et cours intégrés ».

Au-delà de 3 absences injustifiées en TP et/ou TD au cours du semestre, l'étudiant est déclaré défaillant au semestre. Le jury peut, au vu du parcours de l'étudiant, revenir sur cette règle.

Pour bénéficier du régime d'étudiant salarié et de dispenses d'assiduité, l'étudiant doit en faire la demande. Cette demande doit être effectuée auprès du secrétariat pédagogique au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne.

Les étudiants dispensés d'assiduité pour certains enseignements peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières :

- **Enseignements évalués en contrôle continu**

- Le service scolarité communique les modalités d'évaluation dans le document relatif à la/aux dispense/s d'assiduité demandée/s
- Le service scolarité ne communique pas les dates d'évaluation. Il appartient à l'étudiant dispensé d'assiduité de se rapprocher de l'/des enseignant/s responsables pour connaitre les dates d'évaluation

- **Enseignements évalués en contrôle terminal**

- Le service scolarité communique les modalités d'évaluation en début d'année
- Le service scolarité communique les dates d'évaluation par voie d'affichage
- Le service scolarité transmet une convocation aux étudiants dispensés d'assiduité par voie électronique

Le stage ne fait l'objet d'aucune dispense, d'aucun aménagement.

Pour les étudiants boursiers, l'assiduité est obligatoire à tous les cours (CM, TD, TP). Une dispense d'assiduité peut être demandée en cas d'activité salariée. Un suivi de l'assiduité est assuré tout au long de l'année pour les étudiants boursiers et la scolarité effectue des remontées mensuelles au CROUS.

■ Langue vivante

La langue vivante choisie en L1 reste la même pour l'ensemble du parcours Efec (L1, L2, L3).

■ Espace numérique

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc **OBLIGATOIREMENT** activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

■ UE transversales

Il est fortement recommandé aux étudiants de s'ouvrir à toutes manifestations organisées sur le campus par le Pôle Culture de l'Université et les associations étudiantes, et à ouvrir le plus possible leur horizon culturel — notamment en faisant l'acquisition, dès la rentrée, de la Carte Culture qui leur permet d'accéder à tous les spectacles de l'agglomération dijonnaise à un tarif unique modique.

Dans cette perspective d'ouverture, nous attirons l'attention des étudiants sur les UE transversales : Les UE transversales sont ouvertes aux étudiants pour chaque semestre de chaque parcours de formation des niveaux « licence » et « master ». Elles prennent la forme d'UE « bonus » qui peuvent augmenter la note moyenne d'un semestre. Elles revêtent un caractère facultatif et se voient attribuer une valeur unique de 5 crédits européens. Le relevé de notes indiquera ces crédits dans la limite des crédits attribuables par semestre (30 ECTS maximum).

Chaque UE ne peut être validée qu'une seule fois sur l'ensemble des 5 années d'études L+M

Une seule UE peut être suivie durant un semestre donné.

L'UE est validée à l'issue du semestre au titre duquel elle a été suivie. Seuls les points supérieurs à la moyenne (>10 sur 20) sont pris en compte pour le calcul de la moyenne semestrielle. Le coefficient assorti à la note d'UE correspond au sixième du total des coefficients du semestre.

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (≥ 10/20).

Toutefois, en cas de redoublement ou de changement d'orientation, l'étudiant est autorisé à conserver le bénéfice de la note acquise lorsqu'elle est supérieure à 10/20 et que le semestre n'a pas été validé.

L'étudiant souhaitant annuler son inscription à une UE transversale doit en informer par écrit le responsable de l'UE et le service scolarité de sa composante avant la fin du semestre. A défaut, il sera déclaré « défaillant » à l'UE, ce qui empêchera le calcul de la moyenne semestrielle et, ce faisant, la validation du semestre.

Voir plus en détail sur : http://www.u-bourgogne-formation.fr/-UE-Transversales,95-.html

UE facultatives proposées par l'INSPE

Dans le cadre du parcours de la licence EFEC, l'INSPE propose aux étudiants de bénéficier d'un complément de parcours par le biais d'UE optionnelles facultatives permettant de valoriser l'engagement dans les domaines socio-éducatif et culturel.

Prévues chaque année, une ou plusieurs des UE décrites ci-dessous sont néanmoins susceptibles d'être suspendues selon les moyen de mise en œuvre disponibles pour la composante.

UE Parcours d'excellence

Public : étudiants de L2 Sciences de l'éducation, EFEC

Descriptif : Tutorat de collégiens ou lycéens dans le cadre des dispositifs des parcours d'excellence en partenariat avec le rectorat

Dans le cadre des dispositifs des parcours d'excellence, l'UE mettra en relation un étudiant avec un ou plusieurs collégiens et/ou lycéens. Le rôle de l'étudiant-tuteur consistera à entretenir des contacts réguliers afin de l'accompagner tout au long de l'année et l'aider à construire un projet d'études supérieures ambitieux. Cet engagement en tant que tuteur s'échelonnera de novembre à mai à raison d'une durée de 20 heures minimum et dans la limite de 35 heures pour un groupe maximum de 5 élèves du second degré. Cet accompagnement est encadré par un cahier des charges qui précisera les attendus et le déroulement de ce tutorat.

UE Engagement citoyen

Public : étudiants de L3 Sciences de l'éducation, EFEC

Descriptif : Sensibilisation à la notion d'engagement citoyen et engagement dans une des associations du CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole)

L'engagement associatif dans le cadre de la L3 se fera en lien étroit avec le CAPE. En début d'année universitaire, l'association expliquera ce qu'est l'engagement associatif et exposera les différentes possibilités de stage proposées aux étudiants. Le CAPE organisera ensuite une demi-journée de conférences interactives autour du thème de l'engagement. La présence de l'étudiant à cette demi-journée sera obligatoire pour valider l'UE transversale L3.

L'étudiant s'engagera, aux côtés d'une des associations du CAPE, pour un stage d'une durée qui variera entre 15 et 30 heures/semestre selon le stage.

Ce stage donne lieu à une convention de stage délivrée par l'uB.

UE Engagement citoyen:
modalités de validation, conservation et conservation des UE transversales EFEC

Modalités de validation de l'UE

La validation de l'UE ne donne pas lieu à une note mais à un résultat :

- Acquis si l'UE est validée
- Non Acquis si l'UE n'est pas validée

Par conséquent, si l'UE est validée, aucun point complémentaire n'est pris en compte dans le calcul de la moyenne générale du semestre ou de l'année universitaire. La validation de l'UE n'impacte pas le calcul de la moyenne générale semestrielle ou annuelle.

Conditions de capitalisation des crédits ECTS associés à l'UE

L'UE **est validée à l'issue du semestre au titre duquel elle a été suivie**. La validation de l'UE permet d'obtenir les crédits associés dans les conditions suivantes :

- Si l'étudiant valide son semestre en obtenant la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires du semestre concerné, les crédits ECTS associés à l'UE validée sont accordés.
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires du semestre concerné, les crédits ECTS de l'UE validée sont également accordés.
- Les crédits ECTS obtenus dans le cadre de l'UE sont des crédits « bonus » et ne rentrent jamais en compte dans la capitalisation des ECTS nécessaires à l'obtention du diplôme.

Conservation et capitalisation

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (résultat Acquis).

Toutefois, en cas de redoublement, l'étudiant ayant validé l'UE est autorisé à conserver la validation de l'UE et à bénéficier des crédits ECTS associés sur le semestre de son choix, si et seulement si le semestre est validé par l'obtention de la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires.

Pour ce faire, l'étudiant devra en faire la demande auprès de sa scolarité lors des inscriptions pédagogiques effectuées en début d'année universitaire et, en tout état de cause, avant le 30 novembre de l'année universitaire de son redoublement.

Si l'UE n'est pas acquise, l'étudiant peut s'y réinscrire lors d'un redoublement.

Aucune session 2 n'est organisée pour l'UE sauf cas de force majeure avéré et sur décision du responsable pédagogique du diplôme et/ou du directeur de département.

A NOTER :

Crédits attribués associés à l'UE : 2 ECTS.

L'UE ne peut être validée que sur un semestre (S3 ou S4 ou S5 ou S6) mais jamais sur deux semestres.

Une fois l'UE validée, elle l'est définitivement et ne peut être validée une seconde fois.

UE Parcours d'excellence :
modalités de validation, conservation et conservation des UE transversales EFEC

Modalités de validation de l'UE

La validation de l'UE ne donne pas lieu à une note mais à un résultat :

- Acquis si l'UE est validée
- Non Acquis si l'UE n'est pas validée

Par conséquent, si l'UE est validée, aucun point complémentaire n'est pris en compte dans le calcul de la moyenne générale du semestre ou de l'année universitaire. La validation de l'UE n'impacte pas le calcul de la moyenne générale semestrielle ou annuelle.

Conditions de capitalisation des crédits ECTS associés à l'UE

L'UE est **validée à l'issue de l'année universitaire au titre de laquelle elle a été suivie**. La validation de l'UE permet d'obtenir les crédits associés dans les conditions suivantes :

- Si l'étudiant valide son année de L2 en obtenant la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires de l'année, les crédits ECTS associés à l'UE validée sont accordés.
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires de l'année de L2, les crédits ECTS de l'UE validée ne sont également pas accordés.
- Les crédits ECTS obtenus dans le cadre de l'UE sont des crédits « bonus » et ne rentrent jamais en compte dans la capitalisation des ECTS nécessaires à l'obtention du diplôme.

Conservation et capitalisation

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (résultat Acquis).
Toutefois, en cas de redoublement, l'étudiant ayant validé l'UE est autorisé à conserver la validation de l'UE et à bénéficier des crédits ECTS associés sur l'année de L2, si et seulement si l'année est validée par l'obtention de la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires.
Pour ce faire, l'étudiant devra en faire la demande auprès de sa scolarité lors des inscriptions pédagogiques effectuées en début d'année universitaire et, en tout état de cause, avant le 30 novembre de l'année universitaire de son redoublement.
Si l'UE n'est pas acquise, l'étudiant peut s'y réinscrire lors d'un redoublement.
Aucune session 2 n'est organisée pour l'UE sauf cas de force majeure avéré et sur décision du responsable pédagogique du diplôme et/ou du directeur de département.

A NOTER :

Crédits attribués associés à l'UE : 2 ECTS.

L'UE ne peut être validée que sur l'année de L2.

Une fois l'UE validée, elle l'est définitivement et ne peut être validée une seconde fois.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

Site de Dijon : Ouverture assurée des mineures A et B au semestre 3 et C et D au semestre 4
Site de Nevers : Possibilité d'ouverture d'une seule mineure par semestre au lieu de deux en fonction des moyens disponibles.

SEMESTRE 3

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Sociologie de l'éducation et de la formation : démocratisation, inégalité, massification	18			18	3	CT	2		2
	Ec2 : Economie de l'éducation	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 1		**36**			**36**	**6**		**2**	**2**	**4**

- *CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal*

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Psychologie du développement	18			18	3	CT	2		2
	Ec2 : Education et socialisation : approche scientifique	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 2		**36**			**36**	**6**		**2**	**2**	**4**

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Epistémologie générale et Histoire des savoirs	8	10		18	3	CT	2		2
	Ec2 : Valeurs et normes en éducation et formation	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 3		**26**	**6**		**36**	**6**			**4**	**4**

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : TUICE		24		24	3	CC		1	1
	Ec2 : Langue vivante		18		18	3	CC		1	1
TOTAL UE 4			**42**		**42**	**6**			**2**	**2**

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
MINEURE A*	Ec1 : Sociologie de la jeunesse, des âges de la vie et des générations	16			16	2	CC	1		1
	Ec2 : Concepts clés des mathématiques enseignées à l'école primaire	6	10		16	2	CT	1		1
	Ec3 : Analyse des médias	8	8		16	2	CC	1		1
TOTAL UE 5 mineure A		**30**	**18**		**48**	**6**		**3**		**3**
OU										
MINEURE B*	Ec1 : Acteurs, travail et professions	16			16	2	CC	1		1
	Ec2: Histoire/Géographie		8	8	16	2	CC	1		1
	Ec3 : Histoire des arts : introduction	6	10		16	2	CC	1		1
TOTAL UE 5 mineure B		**22**	**18**	**8**	**48**	**6**		**3**		**3**

***ouverture sur le site de Nevers non assurée**

TOTAL semestre 3	**min:120 max:128**	**66**	**min:0 max:8**	**194**	**30**				**17**

SEMESTRE 4

UE 6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Approches anthropologiques de l'éducation	8	8		16	3	CT	2		2
	Ec2 : Capital humain et compétences	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 6		**26**	**8**		**34**	**6**		2	2	**4**

- *CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal*

UE 7	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Psychologie des apprentissages : approche cognitive et comportementale	18			18	3	CT	2		2
	Ec2 : Relations école-famille		8		8	3	CC		1	1
TOTAL UE 7		**18**	**8**		**26**	**6**		2	**1**	**3**

UE 8	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Histoire, enjeux, épistémologie des disciplines scolaires : mathématiques	6	6		12	3	CC		1	1
	Ec2 : Histoire, enjeux, épistémologie des disciplines scolaires : français	6	6		12	3	CC		1	1
TOTAL UE 8		**12**	**12**		**24**	**6**		**0**	**2**	**2**

UE 9	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Recherche documentaire		10		10	4	CC commun		2	2
	Ec2 : Langue vivante		16		16					
	Ec3 : Suivi de stage		12		12	**2**	**CC**		**1**	**1**
TOTAL UE 9			**38**		**28**	**6**			**2**	**2**

UE 10	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
MINEURE C*	Ec1(EF) : Économie de l'éducation : efficacité et équité en éducation	16			16	2	CC		1	1
	Ec2 : Français : littérature générale et de jeunesse		4	12	16	2	CC		1	1
	Ec3 : pratiques artistiques			15	15	2	CC		1	1
TOTAL UE 10 mineure C		**16**	**19**	**12**	**47**	**6**				**3**
OU										
MINEURE D*	Ec1 : Statistiques		8	8	16	2	CC		1	1
	Ec2 : L'outil mathématiques : modéliser /raisonner /résoudre les problèmes	6	10		16	2	CC		1	1
	Ec3 : Pratiques artistiques			15	15	2	CC		1	1
TOTAL UE 10 mineure D		**6**	**33**	**8**	**47**	**6**				**3**

***ouverture sur le site de Nevers non assurée**

TOTAL semestre 4	**min:62 max:72**	**min:99 max:85**	**min:8 max:12**	**169**	**30**			**15**

TOTAL Licence 2	**191**	**158**	**14**	**371**	**60**			**32**

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Les évaluations donnent lieu à des contrôles terminaux (CT) ou à des contrôles continus (CC). Le CT est un examen unique donnant lieu à une convocation à une date donnée. Le CC peut correspondre à différents types de travaux : par exemple, un contrôle régulier des connaissances, ou un travail élaboré en plusieurs étapes tout au long de l'année, mais il ne peut jamais prendre la forme d'un unique contrôle sur table. Les enseignants responsables donnent toutes les indications nécessaires.

- ***Sessions d'examen***

Les inscriptions aux examens "inscriptions pédagogiques" (pour toutes les sessions) distinctes des inscriptions administratives, **sont obligatoires** et réalisées par le secrétariat pédagogique.

Périodes d'examens :

- en décembre/janvier pour les enseignements du semestre 3
- en avril/mai pour les enseignements du semestre 4

La session de rattrapage a lieu en juin.

- ***Report de notes entre les deux sessions***

L'étudiant ajourné à la première session (décembre/janvier+avril/mai) doit repasser en session de rattrapage (juin) les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les unités non acquises du ou des semestre(s) non validé(s) et seule la note du rattrapage est prise en compte.

- ***Plagiat***

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

- ***Règles de validation et de capitalisation :*** *Cf. référentiel commun des études de l'uB en vigueur*